

Offre d'emploi

Agents recenseurs (H/F) – Recensement de la population 2021

Dans le cadre du recensement de la population 2021, la commune de Meillac recrute 4 agents recenseurs pour le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021 inclus.

Missions :

Le territoire de la commune de Meillac a été découpé en « districts ». Il s'agira de collecter sur un secteur géographique défini, les informations relatives aux habitants et aux logements conformément à la méthodologie mise en place par l'INSEE.

- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer les adresses de son secteur, les faire valider par le coordonnateur communal, organiser sa tournée de manière rationnelle ;
- Déposer aux habitants les imprimés du recensement, leur expliquer la procédure, les inciter à répondre par Internet, aider les personnes qui en expriment le besoin à compléter les imprimés papier ;
- Suivre l'avancement de la collecte : tenir à jour son carnet de tournée, récupérer les questionnaires papier complétés dans les délais, suivre les alertes SMS des réponses Internet, s'assurer que tous les habitants de son secteur ont répondu et les relancer si nécessaire avec l'aide du coordonnateur communal.

Qualités requises :

Disponibilité quotidienne y compris le samedi

Courtoisie

Capacité à s'exprimer clairement et à écrire très lisiblement

Discrétion

Respect de la confidentialité des informations recueillies

Organisation, autonomie, ordre, méthode

Formation :

Deux demi-journées de formation seront assurées par l'INSEE entre le 4 et le 20 janvier 2021. Ces séances sont obligatoires.

Statut et rémunération :

Les agents recenseurs seront nommés par arrêté municipal pour la durée de la mission et rémunérés par la commune à la vacation en fonction du nombre de logements enquêtés et du nombre d'imprimés collectés. La formation et la tournée de reconnaissance seront rémunérées. Un forfait de déplacement sera prévu également.

Pour postuler :

Adresser CV + lettre de motivation à la mairie de Meillac : M. le Maire - 1 place de la mairie - 35270 MEILLAC

Réception des candidatures jusqu'au 23 novembre 2020.